

Monsieur le Ministre des solidarités
et de la Santé Olivier Véran
A l'attention de monsieur Ribet et monsieur Delmas
DGOS
14 avenue Duquesne
75700 Paris 07 SP

Paris, le 25 novembre 2021

LRAR n° 2C 142 078 8338 0
Référence : FF/GP-128/2021
Objet : **Dépôt d'un préavis de grève**

Monsieur le Ministre,

La Fédération **CFTC Santé Sociaux** vous informe d'un dépôt de préavis de grève nationale :

Du lundi 6 décembre 2021 (19heures) au mercredi 8 décembre 2021 (09h00)

Couvrant l'ensemble des salariés relevant des secteurs sociaux et médico-sociaux, du public, privés lucratifs et non-lucratifs, de l'aide à domicile (Association de la branche de l'aide à domicile, entreprise de service à la personne, salariés du particulier employeur), des personnels des établissements Français du Sang.

Ainsi, la CFTC demande :

- Une revalorisation salariale de 183 euros nets pour l'ensemble des personnels du secteur social médico-social public et privé à but non lucratif,
- Des rémunérations d'un niveau équivalent tout au long de la carrière entre public et privé, afin de mettre un terme à la concurrence délétaire entre public et privé,
- Un système de classification et rémunération reconnaissant les niveaux de responsabilités, l'expérience professionnelle acquise, l'exposition à la charge physique et nerveuse, permettant la juste reconnaissance du travail réel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Président Fédéral
Patrick MERCIER

